

DEPARTEMENT  
Du HAUT-RHIN  
Arrondissement  
D'ALTKIRCH

COMMUNE D'ASPACH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH  
REÇU LE

21 OCT. 2022

A LA SOUS-PREFECTURE

Séance du 18 octobre 2022

Sous la Présidence de Mr Fabien SCHOENIG,  
Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusés : Francis LINK, et Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Alain WOLF.

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rendement est supérieur à celui du service délivré par le SIAEP.

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2021 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour extrait certifié conforme.

Aspach, le 20 octobre 2022

Fabien SCHOENIG.

Maire d'ASPACH

